

La rénovation de La Samaritaine en question

Trois associations de riverains et de préservation du patrimoine parisien s'opposent au projet de rénovation de La Samaritaine. En cause, le changement de destination de l'ancien magasin, appelé à accueillir bureaux, commerces et logements, notamment, et sa surélévation.

On pensait la Samaritaine fixée sur son sort. En juillet dernier, le Conseil de Paris a autorisé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) permettant au groupe LVMH, propriétaire des lieux, d'en démarrer la rénovation. Fermé en juin 2005 pour des motifs de sécurité, le magasin des bords de Seine, le plus grand de la capitale, doit rouvrir ses portes fin 2013 totalement transformé. En lieu et place des anciens locaux, quelques 25 000 m² de surfaces commerciales devraient voir le jour, destinées à être louées à des enseignes de grande diffusion. L'ensemble abritera également des bureaux, un hôtel de 14 000 m², une crèche de 60 berceaux, et 7 000 m² de logements sociaux.

Une « *opportunité majeure* » de construire des logements

C'est sur ce premier point que le bât blesse. L'association Accomplir, qui réunit des habitants du quartier voisin des Halles, juge en effet que la part réservée aux logements, sur une surface totale de 67 000 m², est « *insuffisante* ». Au vu de « *la très grande densité commerciale de la rue de Rivoli* » et de ses environs, Accomplir estime que « *la priorité, dans ce quartier, n'est pas de revitaliser le commerce [...]. Ce dont ce quartier a le plus besoin du point de vue de l'intérêt général, ce sont des logements* », explique-t-elle. Avec l'opération de La Samaritaine et la nécessité pour LVMH d'obtenir l'autorisation de changement de destination des locaux commerciaux, la Ville dispose d'une opportunité majeure d'imposer la création d'un nombre conséquent de logements au cœur de Paris [...]. Si [elle ne la] saisit pas, quand retrouvera-t-elle une occasion comparable de créer des logements sociaux au centre de Paris », poursuit l'association.

Privés de lumière

En cause également, la modification de la hauteur du bâtiment, avec une surélévation prévue de 7 mètres par rapport aux immeubles voisins pour le bâtiment dont la construction est prévue du côté de la rue de Rivoli. Une perspective qui n'est pas du goût des copropriétaires des trois immeubles privés de la rue Baillet, située au cœur de l'îlot de la Samaritaine, et « *qui vont se retrouver privés de lumière, car ils seront entourés, à l'issue du projet, par des immeubles beaucoup plus hauts*

qu'actuellement.

Recours juridictionnels

Troisième association à condamner le projet, l'association SOS Paris, qui veille sur la préservation du patrimoine parisien, dénonce elle aussi « *le précédent que constitue la surélévation de 7 mètres de l'immeuble de la rue de Rivoli* », laquelle risque de « *donner des idées à tous les propriétaires d'immeubles situés sur les grandes artères haussmanniennes de la capitale* ». SOS Paris s'insurge également contre la démolition de plusieurs immeubles de la rue de l'Arbre Sec, « *d'un style typique nommé Louis XV ou « rocaille »* ».

Réunie au sein du Collectif Samaritaine, les trois associations viennent d'adresser un recours gracieux à Bertrand Delanoë pour demander le retrait de la décision du Conseil de Paris. Sans quoi, elles envisagent « *des recours juridictionnels* ». Et appuient leur demande en assurant avoir « *relevé diverses irrégularités dans la procédure qui a abouti à la décision de la mairie de Paris. Affaire à suivre...*